

**Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**RIGO
VERFFABRIEK**

Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

TOPLIN Aflak

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Peinture laque

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

RIGO Verffabriek BV

Rue : Dokweg 40

Code postal/Lieu : 1976 CA IJmuiden

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+31 (0)255 548448 En dehors des heures de bureau: appeler un Centre Anti Poison ou un médec

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Procédure de classification

H226: Obtenu à partir des données de test

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P303+P361+P353 En cas de contact avec la peau ou les cheveux: enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO2), extincteur à poudres, sable et brouillard d'eau pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient ESSENCE DE TERÉBENTHINE. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

2.3 Autres dangers

Une auto-inflammation des matériaux tels que chiffons et papier de nettoyage et les vêtements de protection qui ont été souillés par le produit peut spontanément se produire quelques heures après utilisation. Pour éviter tout risque d'infiammation, les matériaux souillés devraient être stockés dans des récipients construits à cet effet ou des récipients métalliques étanches, ou disposés en simple couche pour sécher, ou placés dans des containers métalliques contenant de l'eau. Les contenants doivent être évacués de l'atelier après chaque période de travail et être stockés en extérieur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CE : 919-857-5; N°CAS : 1174522-20-3

Poids : $\geq 10 - < 20\%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), ALKYLATION ; N°CE : 265-067-2; N°CAS : 64741-65-7

Poids : $\geq 2,5 - < 10\%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CE : 265-150-3; N°CAS : 64742-48-9

Poids : $\geq 2,5 - < 10\%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CE : 232-350-7; N°CAS : 8006-64-2

Poids : $\geq 0,1 - < 1\%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 2 ; H411

2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CE : 245-018-1; N°CAS : 22464-99-9

Poids : < 1 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 2 ; H361d

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

Composants selon règlement (EG) Nr. 648/2004

Aucun

RUBRIQUE 4: Premiers secours

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. ne pas utiliser de dissolvant ou de diluant pour nettoyer la peau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. NE PAS faire vomir. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Sable Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) (épaisse) fumée noire, Acidis organique aldéhydes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

veiller à une propreté correcte et à un ordre.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Réaliser les sols en matériau conducteur. Eloigner toute source d'ignition. Avec des particules chaudes finement divisées, il existe un risque d'inflammation spontanée. Par exemple, le produit contenu dans, par exemple, la sciure de bois, les vêtements ou les matériaux isolants peut s'enflammer spontanément. Protéger du feu s'il est contenu dans des absorbeurs d'huile spéciaux ou dans des vêtements (risque d'auto-inflammation). Évitez les flammes nues inflammables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. ne conserver que dans le récipient d'origine à une température inférieure à (°C):

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	300 MG/KG LG/DAG
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	900 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	300 MG/KG LG/DAG
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	300 MG/KG LG/DAG
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	1500 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur) (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Valeur seuil :	0,57 MG/KG LG/DAG

**Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Voie d'exposition : Inhalation
Valeur seuil : 0,77 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Voie d'exposition : Dermique
Valeur seuil : 1,6 MG/KG LG/DAG

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Voie d'exposition : Inhalation
Valeur seuil : 11,2 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 2,5 MG/KG LG/DAG

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 8 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 3,25 MG/KG LG/DAG

Type de valeur limite : DMEL salarié (systémique) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 6,49 MG/KG LG/DAG

Type de valeur limite : DMEL salarié (systémique) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 32 mg/m³

PNEC

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce) (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Valeur seuil : 8,8 µg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer) (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Valeur seuil : 0,88 µg/l

Type de valeur limite : Sol (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Valeur seuil : 0,45 mg/kg poids à sec

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce) (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Valeur seuil : 2,27 mg/kg poids à sec

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer) (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Valeur seuil : 0,227 mg/kg poids à sec

Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire) (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Valeur seuil : 1,35 mg/kg denrées alimentaires

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration) (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Valeur seuil : 6,6 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Valeur seuil : 360 µg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Valeur seuil : 493 µg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Valeur seuil :	36 µg/l
Type de valeur limite :	Sol (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Valeur seuil :	1,06 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Valeur seuil :	6,37 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Valeur seuil :	637 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Valeur seuil :	71,7 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

il faut porter des lunettes de protection résistantes aux produits chimiques.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection des mains

Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur > 0,4 mm; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min. CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) Epaisseur > 0,25 mm; Temps de pénétration (durée maximale de port) 60 - 120 min. vérifier avant chaque utilisation si l'état des gants de protection est conforme aux directives.

Protection respiratoire

Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute lors de la pulvérisation porter un masque de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : Aucune information disponible.

Odeur : perceptible

Caractéristiques en matière de sécurité

État : Liquide

Point de fusion/point de congélation : négligeable

Point de congélation : négligeable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Point éclair : env. 41 °C

Limite inférieure d'explosivité : g/m³

Limite inférieure d'explosivité : Aucune donnée

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**RIGO
VERFFABRIEK**

Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Limite supérieure d'explosivité :		disponible	
Masse volumique - dépendant de couleur:	(20 °C)	0,93 - 0,95	g/cm ³
Densité apparente :		Aucune donnée disponible	
Densité relative :	(20 °C)	0,92 - 0,94	(Eau = 1)
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3 %
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	
log P O/W :		Aucune donnée disponible	
Temps d'écoulement :	(23 °C)	=	200 s ISO gobelet 6 mm
Viscosité :	(20 °C)	env.	950 mPa*s
Viscosité cinématique :	(40 °C)	Aucune donnée disponible	
Seuil olfactif :		Aucune donnée disponible	
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	
Vitesse d'évaporation :		Aucune donnée disponible	
Valeur de COV :		env.	293 g/l VOC
Solides inflammables :	Non applicable.		
Gaz inflammables :	Non applicable.		
Liquides comburants :	Négligeable.		
Propriétés explosives :	Négligeable.		

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :

DL50 (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)

**Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**RIGO
VERFFABRIEK**

Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 5000 - 150000 mg/kg
Méthode : OCDE 401
Paramètre : DL50 (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 4,6 mL/kg
Méthode : OCDE 401
Paramètre : DL50 (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5000 mg/kg
Méthode : OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : LC50 (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 3160 - 5000 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg p.c. /jour
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5000 mg/kg
Méthode : OCDE 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)
Espèce : Rat
Dose efficace : 4,952 - 9,3 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : DL50 (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 13,7 mg/l
Résultat : Nocif si inhalé
Méthode : OCDE 403

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)

**Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**RIGO
VERFFABRIEK**

Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Résultat : Irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)

Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux

Irritation des voies respiratoires

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Paramètre : Sensibilisation cutanée (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)

Espèce : cochon Guinée

Résultat : Non sensibilisant.

Méthode : OCDE 406

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Toxicité orale subaiguë

Paramètre : LOAEL(C) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 360 mg/kg

Paramètre : NOAEL(C) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 71 mg/kg

Toxicité par inhalation subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Dose efficace : 1 mg/l

Méthode : OCDE 412

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénité

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

STOT SE 3

Paramètre : STOT SE 3 (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)

Voie d'exposition : Par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Données toxicologiques humaines

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Inhalation/contact avec les yeux: en hautes concentrations irritation des muqueuses, effet narcotique ainsi que diminut. du temps de réaction et sens de coordination possible. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	LC50 (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Espèce :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	NOELR (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	= 0,23 mg/l
Temps d'exposition :	504 h
Paramètre :	NOELR (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	= 0,13 mg/l
Temps d'exposition :	672 h
Paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Dose efficace :	1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	LC50 (2-ETHYLHEXANOIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Espèce :	Oryzias latipes (Ricefish)
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EC50 (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Espèce :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	NOELR (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Espèce :	Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation :	Inhibition du développement de la biomasse
Dose efficace :	= 3 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Méthode :	OCDE 201
Paramètre :	NOELR (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Espèce :	Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation :	Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace :	= 100 mg/l

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**RIGO
VERFFABRIEK**

Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201
Paramètre : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés

Paramètre : NOEC (2-ETHYLHEXYLIC ACID, ZIRCONIUM SALT ; N°CAS : 22464-99-9)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 25 mg/l
Temps d'exposition : 21 dagen
Méthode : OCDE 211

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Espèce : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Paramètre : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N°CAS : 8006-64-2)
Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : Toxicité bactérielle (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Dose efficace : > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; N°CAS : 1174522-20-3)
Dose efficace : = 80 %
Temps d'exposition : 672 h
Méthode : OECD 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**RIGO
VERFFABRIEK**

Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3

Code de classification : F1

Danger n° (code Kemler) : 30

Code de restriction en tunnel : D/E

Dispositions particulières : LQ 5 l · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.

Étiquette de danger :



3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3

Numéro EmS : F-E / S-E

Dispositions particulières : LQ 5 l · E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 30 l)

Étiquette de danger :



3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3

Dispositions particulières : E 1

Étiquette de danger :



3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**REGO
VERFFABRIEK**

Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

15.3 Informations complémentaires

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/d) : 300 g/l.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03.
Composants dangereux · 11. Corrosion cutanée/irritation cutanée · 11. Lésions oculaires graves/irritation oculaire · 11.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Sensibilisation cutanée · 11. Sensibilisation respiratoire ou cutanée -
Sensibilisation respiratoire · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)
ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
AFFF = Aqueous Film Forming Foam
AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)
AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)
aq. = Aqueous
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)
atm = Atmosphere(s)
B.V. = Beperkte Vennootschap (Limited)
BCF = Bioconcentration Factor
bp = Boiling point at stated pressure
bw = Body weight
ca = (Circa) about
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)
CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council
CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.
Conc = Concentration
cP = CentiPoise
cSt = Centistokes
d = Day(s)
DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC = European Community; European Commission
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EU = European Union
EWC = European Waste Catalogue
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)
h = Hour(s)
hPa = HectoPascal (unit of pressure)

**Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

IARC = International Agency for Research on Cancer
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry
kg = Kilogram
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water
kPa = KiloPascal (unit of pressure)
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
mg = Milligram
min = Minute(s)
ml = Milliliter
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)
mp = Melting point
MRL = Maximum Residue Limit
MSDS = Material Safety Data Sheet
n.o.s. = Not Otherwise Specified
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
NOx = Oxides of Nitrogen
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development
OEL = Occupational Exposure Limits
Pa = Pascal (unit of pressure)
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
pH = -log10 hydrogen ion concentration
pKa = -log10 acid dissociation constant
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
POPs = Persistent Organic Pollutants
ppb = Parts per billion
PPE = Personal Protection Equipment
ppm = Parts per million
ppt = Parts per trillion
PVC = Polyvinyl Chloride
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (EU, see NCP)
SI = International System of Units
STEL = Short-Term Exposure Limit
tech. = Technical grade
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative
WHO = World Health Organization = OMS
y = Year(s)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE)
N° 1272/2008 [CLP]**

La classification des mélanges et la méthode d'évaluation appliquée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

**Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**RIGO
VERFFABRIEK**

Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.09.2020
Date d'édition : 02-11-2020

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

[CLP] a été défini dans la section 2.1

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.